

CONTRAT DE SCOLARISATION COLLEGE 2026-2027

ELEVE

NOM Prénom : _____

Classe en sept 2026 : 6ème 5ème 4ème 3ème

Régime en sept 2026 : Demi pensionnaire Thermos Externe

Pour tout changement de régime par rapport à la fin d'année il est obligatoire de joindre un courrier à ce dossier ou envoyer un mail à Mme LAURENT.

RESPONSABLE LEGAL	PARENT 1	PARENT 2
NOM Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Mail		

Contribution de solidarité Annuelle et volontaire
Merci de cocher le montant choisi :
 Le montant sera intégré à la facturation

20 euros 30 euros 40 euros

Remplir, lire et signer les pages.

ATTENTION

A rendre

Veuillez insérer dans ce dossier

- L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
Sinon la catégorie F vous sera facturée et **aucune** correction ne sera faite après la facturation.
- Le chèque d'acompte de 170 euros.
- Le chèque de frais de dossier de 50 euros
uniquement si vous inscrivez un nouvel élève.
- Le RIB si changement ou nouvel inscrit.

A conserver

- Le règlement financier (joint à ce dossier) qui apportera beaucoup de réponses comptables à vos questions.

Pour d'autres renseignements, le service gestion famille est à votre disposition aux 03.27.48.32.64

ENGAGEMENT FINANCIER

- Uniquement pour l'inscription d'un nouvel élève au sein de l'Institution :

Un chèque de 50 euros pour les frais de dossier d'inscription doit être remis avec ce contrat de scolarisation.

- Chèque d'acompte obligatoire pour tous :

Le chèque d'acompte de 170 euros à l'ordre d'OGEC NDA est à joindre au contrat et sera déduit de la facture de septembre. Il passera en banque le 8 juillet, le 25 août ou le 10 septembre . (cf2.1)

TARIF SCOLARITE 2026-2027		
COLLEGE	REVENU FAMILIAL	TARIF ANNEE
A	0 à 25 000 €	1102,00 €
B	25 001 à 40 000 €	1241,00 €
C	40 001 à 60 000 €	1367,00 €
D	60 001 à 80 000 €	1427,00 €
E	80 001 à 100 000 €	1553,00 €
F	+ de 100 000 €	1654,00 €

L'**avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024** doit être donné obligatoirement sinon la catégorie F sera appliquée et **aucun changement après la facturation** ne pourra être effectué.

A titre indicatif TARIF REPAS 2025-2026(revalorisation en avril 2026)		
	UNITE	FORFAIT ANNUEL
CANTINE 6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème}	Repas Occasionnel 6.59 euros	Forfait de 120 jours de cantine à 6.28 euros Soit 753.60 euros
CANTINE 3 ^{ème} /2 ^{de}	Repas Occasionnel 6.59 euros	Forfait de 100 jours de cantine à 6.28 euros Soit 628 euros
THERMOS		267,00 € L'élève doit obligatoirement venir avec un thermos chauffant car les micro-ondes sont interdits pour des raisons sanitaires. Il peut remplir sa gourde à la fontaine à eau.

Engagement Eco Responsable :

Les factures sont envoyées par internet sur le site Ecole Directe et un archivage des dernières années y est

effectué. Si vous désirez une facture papier veuillez cocher la case

Je reconnais avoir reçu en annexe et pris connaissance du règlement financier et y adhérer.

Saint-Amand-les-Eaux, le.....

Le DIRECTEUR,
Gerald TAVERNE

Signature du Père et de la Mère,
(Pour les parents non séparés)

OU

Signature du ou des Responsable(s) Payer(s)
(uniquement pour les parents séparés)
Le père ou La mère ou **50/50**

